

Séance du 23 octobre 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : RENOVATION URBAINE/ANRU - Bilan de la concertation pour la requalification des espaces publics du grand ensemble Breuer avenue de Jouandin

Monsieur LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 24 juillet 2008, la Ville de Bayonne s'est engagée à ouvrir à la concertation le projet de requalification des espaces publics situés au nord du grand ensemble Breuer.

Les études préalables du marché de programmation, confiées à l'architecte Bernard Bouzou, ont servi de support à cette concertation.

Le présent rapport rend compte des conditions dans lesquelles s'est déroulée cette concertation et en tire le bilan.

Pour ce qui concerne les modalités :

- La délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 2008 a fait l'objet d'un affichage permanent en Mairie.

- Un avis d'information sur la concertation a été envoyé aux médias locaux (La Semaine du Pays Basque, Sud-Ouest, France Bleu) et publié sur le site Internet de la Ville.

- Un dossier de présentation du projet d'aménagement ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations, ont été tenus à la disposition du public en Mairie de Bayonne et à la Maison de la Ville, durant un mois à compter du 20 août 2008.

- Le projet a été présenté lors de la réunion publique qui s'est déroulée le 10 octobre 2008, au collège Camus. Une lettre d'information "Echo de la Cité" avait préalablement informé les habitants du quartier de la tenue de cette réunion.

Sans reprendre l'ensemble des observations formulées par les habitants tout au long de cette phase de concertation, les points suivants peuvent être retenus à titre de bilan :

- une satisfaction quant à la multiplication des systèmes d'accès à la résidence et la sécurisation du parcours depuis le véhicule jusqu'au hall d'immeuble, ainsi que vis-à-vis de la conservation du maximum d'arbres ;

- des interrogations vis à vis du nombre de places de stationnement (de 940 aujourd'hui à environ 1 100 places demain), ainsi que des celliers et boxes deux roues (de 220 celliers extérieurs à ce jour à 288 celliers réintégrés dans les bâtiments et 144 boxes pour les deux roues), jugés encore trop insuffisant ;

- des précisions demandées quant à la configuration du stationnement différente devant le bâtiment 7 ;

- des aires de jeux pour enfants à envisager (davantage sur l'espace sud...) ainsi que des espaces pour les animaux ;

- des précisions demandées sur le parcours des transports collectifs dans le nouveau système de circulation et sur l'installation d'abris-bus de qualité. Des questions ont également été posées quant à la mise en place d'un système de tarification spécifique pour les habitants du quartier, et l'amélioration de la desserte en soirée et les week-ends ;

- la demande d'une conservation et valorisation des deux piliers du portail de Jouandin sur l'avenue du 14 Avril ;

- le souhait de pouvoir approcher leurs véhicules du parvis afin de pouvoir déposer leurs courses ou autres (déménagement) ;

- l'amélioration de la signalétique afin de flécher depuis le quartier les grands secteurs de la ville.

Il apparaît donc que les orientations d'aménagement fixées par le document d'étude ne sont pas remises en cause. On peut souligner parmi ces orientations :

- la réorganisation du système de desserte à travers la création d'une contre-allée parallèle à l'avenue du 14 Avril, la multiplication des accès à la résidence Breuer et la réorganisation du système de circulation depuis l'avenue de Mounédé ;

- la réorganisation des activités et services situés en rez-de-chaussée des bâtiments, sous forme de pôles commerces et services, l'aménagement de celliers et la création de transparences, les associations jusqu'alors présentes se voyant proposer d'autres sites d'accueil ;

- la réorganisation et l'intégration paysagère du parc de stationnement, avec l'aménagement d'un généreux parvis piéton au pied de la résidence.

Les différentes thématiques évoquées lors de la phase de concertation (signalétique, transport, etc...) viendront donc enrichir les orientations d'aménagement précitées, et pourront également être approfondies dans le cadre des travaux de gestion urbaine de proximité, en concertation avec les habitants.

Compte tenu de ces éléments et considérant que les observations émises ne sont pas de nature à remettre en cause le projet d'aménagement, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de la concertation préalable à la requalification des espaces publics situés au nord du grand ensemble Breuer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.